

# Quelle place pour l'esprit critique dans l'enseignement ?

L'esprit critique dans nos pratiques

**10 et 11 juin 2020**

Date limite d'inscription le lundi 10 mai

- **Introduction sur l'esprit critique**  
Discussions avec différent-es intervenant-es
- **Moments d'échanges d'outils pédagogiques**  
Ce stage est organisé de manière coopérative. Chacun.e peut partager les fruits de sa pratique et de son expérience. N'hésitez pas à amener tous les outils qui vous semblent intéressants à partager.
- **Ateliers sur différents thèmes**  
Démarrer en pédagogies coopératives de la maternelle au lycée, le conseil coopératif, la discussion à visée philosophique, les débats littéraires, le groupe d'analyse de pratiques professionnelles, le tutorat, le marché de connaissances, la gestion de classe...

**Lieu de stage :**

**Bourse du travail de Béziers**

57 boulevard Frédéric Mistral,  
34500 Béziers



# Comment s'inscrire ?

En cas de problème, écrire à [syndicat@sudeducation34.org](mailto:syndicat@sudeducation34.org)

## Se former est un droit

Chaque fonctionnaire ou agent·e non titulaire, syndiqué·e ou non, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an sans aucun retrait de salaire. La demande doit être envoyée au plus tard un mois avant le stage. En cas d'absence de réponse de la hiérarchie le quinzième jour qui précède le stage, le congé est réputé accordé. En cas de refus, contactez votre syndicat. L'administration peut demander une attestation à l'issue du stage mais elle ne peut exiger ni convocation, ni informations sur l'objet du stage.

**Attention : selon l'évolution de la situation sanitaire, nous ajusterons la jauge et retiendrons les personnes en fonction de leur ordre d'inscription.**

### Personnels du 1<sup>er</sup> degré

1. Adresser une demande de congé syndical en ligne sur le portail ARENA ([si1d.ac-montpellier.fr](http://si1d.ac-montpellier.fr)).  
Vous trouverez un guide de la procédure sur le lien ci-dessous :

[https://frama.link/mode\\_d\\_emploi\\_1d](https://frama.link/mode_d_emploi_1d)

A noter : Lorsque vous saisissez votre demande l'administration affiche le message suivant :

« Vous avez 48h pour transmettre vos justificatifs »

Cela signifie que vous devez transmettre votre attestation de présence dans les 48h suivant le stage.

2. S'inscrire auprès des organisateurs via le formulaire en ligne

[https://frama.link/inscription\\_stage\\_beziers](https://frama.link/inscription_stage_beziers)

### Personnels du 2<sup>nd</sup> degré

1. Adresser une demande de congé syndical au chef d'établissement grâce à l'annexe 1

[https://frama.link/demande\\_conge\\_formation](https://frama.link/demande_conge_formation)

2. S'inscrire auprès des organisateurs via le formulaire en ligne

[https://frama.link/inscription\\_stage\\_beziers](https://frama.link/inscription_stage_beziers)